DEPARTEMENT REUNION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026

AFFAIRE N°2026-CCAS-CA-20 : Création de poste permanent-Assistant(e) de gestion administrative.

La Présidente certifie que la liste des délibérations a été affichée le 20 juillet 2026. La convocation du conseil d'administration a été adressée le 2 juillet 2026. Le nombre des membres en exercice : 17 Présents : 15 Absents : 02 Représentés :0 Total des votes : 15 La Présidente, Sidoleine PAPAYA	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 juillet 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Salazie s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Sidoleine PAPAYA, Présidente de droit du CCAS. **Présents :** Mme Sidoleine PAPAYA, Mme Nathalie HOAREAU, Mme Marie Jeanne ELISABETH, Mme Ghislaine BONHOMME, Mme Larissa COURTEL, Mr Benjamin PAUSE, Mr Gilbert MAILLOT, Mme Suzie ADELIN, Mme Nina ANDOCHE, Mr Thierry HOAREAU, Mr Dominique SAUTRON, Mr Georges NARANIN, Mr Serge LAUP, Mr Pascal GRONDIN, Mr Jimmy ARMAND **Absents** : Mr Landry HOAREAU, Mme Fany LEBRETON **Absents excusés représentés** : **Secrétaire de séance** : Mme Ghislaine BONHOMME

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publié le..... 22 JUIL. 2026

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260716-2026-ccas-20-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2026

Il est exposé au conseil d'administration :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de services et de la valeur professionnelle des agents, de modifier le tableau des emplois.

Dans un souci de bonne administration des services du CCAS, il est proposé au conseil d'administration de créer, à compter du 01 août 2026, un (1) emploi permanent, à temps complet, d'assistante de gestion administrative, relevant du grade des adjoints administratifs, de la catégorie hiérarchique C, de la filière administrative.

L'agent aura pour mission :

- Accueil physique et téléphonique,
- Suivi des dossiers amélioration de l'habitat,
- Réceptionner,
- Rédiger et transmettre les courriers.

Le Conseil d'administration :

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de renforcer les moyens humains du CCAS afin d'assurer les missions liées à son fonctionnement ;

Décide :

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité 15 voix pour :**

Article 1 : La création de l'emploi permanent d'assistant(e) de gestion administrative à temps complet, relevant du grade des adjoints administratifs, de la catégorie hiérarchique C, de la filière administrative.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Article 3 : D'autoriser la Présidente ou son représentant dûment habilité à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260716-2026-ccas-20-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Pour copie conforme,
La Présidente,

Le secrétaire de séance,

Ghislaine BONHOMME

Sidoleine PAPAYA

COMMUNE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260716-2026-ccas-20-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2026